

CONSIGNE SANITAIRE PARTICULIÈRE POUR LA DANSE BRETONNE

Applicable à compter du 06 septembre 2021

Source : - Décret 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la sortie de crise sanitaire
- Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021
- Directive préfectorale et communale de Douarnenez

Participation à l'activité danse bretonne se déroulant au centre des Arts :

- ✓ Le responsable de l'activité, est chargé du respect de cette consigne.

Consignes de base :

- ✓ Le passe-sanitaire est obligatoire et s'applique pour accéder dans les locaux
- ✓ Le port du masque n'est pas obligatoire dans les salles que nous occupons.
- ✓ Port du masque obligatoire dans les parties communes des bâtiments.

Passé-sanitaire, sauf contre-indication médicale à la vaccination, c'est présenter soit :

- ✓ un schéma vaccinal complet
- ✓ ou un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h
- ✓ ou un certificat de rétablissement de la covid19 valable 6 mois

Contrôle du passé-sanitaire :

- ✓ L'association appelle à la **responsabilité de chaque adhérent** qui atteste qu'il est bien en possession d'un passé-sanitaire. Pour cela et pour chaque séance, il écrit son nom, prénom et émarge sur la liste mise à disposition par le responsable de l'activité à l'entrée de la salle. A défaut, l'entrée de la personne sera refusée.
Il est recommandé d'avoir sur soi une pièce d'identité et son passé-sanitaire en cas de contrôle.
- ✓ Le responsable de l'activité tient la liste des personnes présentes à disposition d'un éventuel contrôle. Il archive les listes.

Gestes barrière :

- ✓ Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.
- ✓ Éviter de se toucher le visage.
- ✓ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- ✓ Garder son mouchoir avec soi et ne pas le déposer dans une corbeille équipant la salle.
- ✓ Aérer la pièce pendant la séance une fois par heure.
- ✓ Déposer veste et manteau sur le dossier de son siège sans utiliser les porte-manteaux.

Hygiène des mains :

- ✓ Se laver les mains à l'entrée de la salle avec le gel hydroalcoolique mis à disposition par l'association ou avec du savon au lavabo.

Aération des deux salles de danse :

- ✓ Aérer les salles au moins 10 minutes après une heure de danse, soit à la pause .
- ✓ Aérer la pièce au moins 15 minutes avant de partir.

Responsabilité de chacun :

- ✓ Inviter les personnes qui présentent des symptômes COVID-19 et qui ne sont pas sûres de leur bon état de santé, celles qui ont participé à de grands rassemblements ou voyage hors de la France métropolitaine, à suspendre momentanément leur participation à une activité.
- ✓ Prévenir immédiatement l'animateur si des signes de covid 19 apparaissent dans la semaine suivant l'activité pratiquée.

Guy YAN
Président de l'association